



Nations Unies

**Rapport
de la Haute-Commissaire
des Nations Unies
aux droits de l'homme**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-septième session
Supplément n° 36**



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-septième session
Supplément n° 36

A/77/36

**Rapport
de la Haute-Commissaire
des Nations Unies
aux droits de l'homme**



Nations Unies • New York, 2022

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme	6
A. Mécanismes internationaux relatifs aux droits de l’homme	6
B. Développement	8
C. Paix et sécurité	12
D. Non-discrimination	15
E. Établissement des responsabilités	18
F. Participation	20
III. Gestion et administration	23
IV. Conclusions	24

Chapitre I

Introduction

1. Soumis en application de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022, l'accent étant mis sur celles menées au titre des priorités thématiques énoncées dans le plan de gestion du Haut-Commissariat pour 2022-2023¹. Il doit être lu en parallèle avec le rapport annuel de la Haute-Commissaire au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/50/4), dans lequel sont récapitulées les activités conduites par le Haut-Commissariat entre le 1^{er} juillet 2021 et le 15 mars 2022.

2. Au 30 juin 2022, le Haut-Commissariat comptait 103 présences sur le terrain à l'échelle mondiale. Au cours de la période considérée, la Haute-Commissaire a effectué des missions en Afghanistan, en Bosnie-Herzégovine et en Chine. La Haute-Commissaire, la Haute-Commissaire adjointe et la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme se sont rendues à Bruxelles pour s'entretenir avec des responsables de l'Union européenne. La Sous-Secrétaire générale s'est également rendue au Soudan du Sud et à Addis-Abeba pour s'entretenir avec des responsables de l'Union africaine. Malgré les difficultés persistantes créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Haut-Commissariat a pu remplir son mandat. L'assouplissement des mesures visant à enrayer la pandémie de COVID-19 intervenu récemment dans de nombreux pays a permis au Haut-Commissariat de reprendre ses missions sur le terrain, ses activités en présentiel, la surveillance des droits humains, ses activités d'assistance technique et son appui au renforcement des capacités.

3. Sur fond de conflit en Ukraine, qui a dominé l'ordre du jour international au cours de la période considérée, le Haut-Commissariat a continué de s'efforcer d'exécuter son mandat, notamment en surveillant la situation en matière de droits humains et en établissant des rapports sur la question concernant de nombreux pays, dont la Colombie, l'Éthiopie, le Myanmar, le Soudan, l'Ukraine et le Yémen, en apportant une assistance technique et en contribuant au renforcement des capacités et aux activités de sensibilisation et de mobilisation.

4. Le Haut-Commissariat s'est employé à donner suite à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, soulignant que les droits humains relèvent de la responsabilité de l'ensemble du système des Nations Unies et qu'il importe d'assurer l'intégration des droits humains au niveau des pays. Les différentes entités du système des Nations Unies ont continué d'unir leurs efforts et d'agir concrètement dans les sept domaines² définis dans le cadre de cette initiative, en élaborant des outils et des lignes directrices et en organisant des activités de sensibilisation visant à aboutir à des politiques plus cohérentes et à une action plus concertée à l'échelle du système, y compris au niveau des pays.

5. Comme suite à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un nouveau contrat social, le Haut-Commissariat s'est fait le chantre de la protection sociale universelle et de l'accès à la santé et à d'autres services de base, ainsi que de la gestion et de l'allègement de la dette de sorte que les pays disposent d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante pour assurer des services essentiels à la population (voir

¹ Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/sites/default/files/2022-05/OMP-2022-2023.pdf.

² Les domaines thématiques sont les suivants : des droits au cœur du développement durable ; les droits en période de crise ; l'égalité des genres et l'égalité des droits pour les femmes ; la participation citoyenne et l'espace civique ; les droits des générations futures, en particulier la justice climatique ; les droits au cœur de l'action collective ; de nouveaux possibles pour les droits humains.

[A/HRC/50/4](#)). Il a aussi continué de travailler aux côtés des gouvernements et des parties prenantes concernées, en les incitant à prendre en compte les droits humains dans le contexte des réformes juridiques nationales et des politiques économiques et sociales, et en leur donnant des conseils à cet effet, afin de contribuer à lutter contre les inégalités et le non-respect des droits humains dans le cadre de l'action menée pour reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19.

Chapitre II

Activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

A. Mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme

1. Organes conventionnels

6. Les 10 organes conventionnels ont repris leurs travaux en présentiel en septembre 2021. Les difficultés qu'ils ont rencontrées du fait des restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19 ont entraîné un retard dans leurs travaux, retard qui s'est accumulé. Au 30 juin 2022, 426 rapports d'États parties et 1 868 communications émanant de particuliers attendaient d'être examinés par les comités concernés. À cette même date, le nombre de demandes d'action en urgence enregistrées par le Comité des disparitions forcées était de 1 513. Depuis janvier 2022, les personnes disparues ont été localisées dans 80 des cas susmentionnés, ce qui montre bien l'intérêt de cette procédure. Le Haut-Commissariat a commencé une transformation numérique de longue haleine, en introduisant des outils adaptés qui donnent la priorité à la modernisation du traitement des requêtes et des actions en urgence.

7. Les présidentes et présidents des organes conventionnels ont tenu, du 30 mai au 3 juin 2022 à New York, leur première réunion en présentiel depuis 2019 (voir [A/77/228](#)). Ils ont examiné certaines des recommandations clés figurant dans le rapport des cofacilitateurs sur l'examen de la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme ([A/75/601](#), annexe) et ont notamment accepté d'établir un calendrier prévisible d'examens sur huit ans qui couvre les procédures de présentation de rapports eu égard à tous les organes conventionnels et à tous les États parties.

8. Les membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels ont participé à trois consultations régionales, en février, avril et mai 2022, et à une consultation globale avec des enfants en avril 2022 en vue de la préparation d'un projet d'observation générale sur le développement durable et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale a adopté une déclaration sur la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sous l'angle de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

2. Conseil des droits de l'homme

9. Le Haut-Commissariat a apporté son concours au Conseil des droits de l'homme en vue de la tenue, à distance ou sous une forme hybride, de deux sessions ordinaires, d'un débat d'urgence et d'une session extraordinaire sur la détérioration de la situation des droits humains en Ukraine du fait de l'agression russe³. Il a aidé la présidence du Conseil à mettre en œuvre les mesures d'efficacité existantes et à revoir les mesures extraordinaires adoptées et appliquées par le Conseil pendant la pandémie de COVID-19.

10. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme a permis de financer la participation de 11 représentants (4 femmes et 7 hommes). En juin 2022, les cours

³ Voir la résolution [S-34/1](#) du Conseil des droits de l'homme.

d'initiation en présentiel ont repris et des représentants se sont rendus à Genève pour participer à la cinquantième session du Conseil.

11. Le Haut-Commissariat a continué de fournir un appui aux mandats d'établissement des responsabilités établis par le Conseil des droits de l'homme concernant le Bélarus, l'Éthiopie, Israël, la Libye, le Myanmar, le Nicaragua, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, la République populaire démocratique de Corée, le Soudan du Sud, Sri Lanka, l'Ukraine et le Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est⁴.

3. Examen périodique universel

12. Le Haut-Commissariat a apporté son concours au Conseil en vue de l'adoption des textes issus de l'Examen périodique universel en mars et juin 2022 et facilité l'organisation de sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel en janvier/février et en mai 2022. La participation de 25 États Membres aux travaux a été facilitée par le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel⁵. Le Haut-Commissariat a apporté son aide aux États, aux institutions nationales des droits de l'homme, aux organisations de la société civile et aux équipes de pays des Nations Unies aux fins de l'élaboration des rapports destinés à l'Examen périodique universel, notamment ceux du Brésil, de l'Indonésie, d'Israël, du Koweït, du Maroc et de la Tunisie.

4. Procédures spéciales

13. Le Haut-Commissariat a appuyé la participation de 58 procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et du Comité de coordination des procédures spéciales à diverses activités de l'ONU, notamment en ce qui concerne la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la paix et la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits, l'appel à l'action en faveur des droits humains et Notre Programme commun. Il a encouragé les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales à reprendre leurs travaux en présentiel et, en particulier, à se rendre de nouveau dans les pays. Le Haut-Commissariat a également apporté un appui dans le cadre de l'envoi de 336 communications et de 24 visites de pays effectuées par des titulaires de mandat. Il a prêté son soutien au Comité de coordination, notamment en vue d'une réunion d'une semaine à Genève et d'une réunion d'une semaine à New York visant à échanger avec les entités des Nations Unies œuvrant dans les trois piliers de l'action de l'ONU. Dans le rapport annuel qu'il a soumis au Conseil à sa quarante-neuvième session, lequel décrit les réalisations du système des procédures spéciales en 2021, assorties de faits et de chiffres (A/HRC/49/82 et A/HRC/49/82/Add.1), ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur les conclusions et recommandations des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales en 2021 (A/HRC/49/26), le Haut-Commissariat a montré quel était l'impact des procédures spéciales.

5. Suivi des travaux des mécanismes relatifs aux droits de l'homme

14. Le Haut-Commissariat a aidé les États Membres à mettre en place des mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi ou à renforcer les

⁴ Voir www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/co-is.

⁵ Antigua-et-Barbuda, Eswatini, Grèce, Haïti, Hongrie, Irlande, Islande, Lituanie, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, République de Moldova, République-Unie de Tanzanie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Soudan, Soudan du Sud, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

mécanismes existants, notamment aux Bahamas, aux Comores, en Équateur, au Kazakhstan, à Kiribati, en Macédoine du Nord, en Malaisie, aux Philippines, en Serbie et au Togo. Il a procédé à une refonte de la Base de données pour le suivi des recommandations au niveau national, outil qui aide les États Membres à gérer et à suivre l'application des recommandations émanant des mécanismes et à faciliter l'établissement des rapports. La nouvelle version de la Base sera mise en service progressivement en 2022.

15. La coopération avec les États Membres et les entités du système des Nations Unies s'est poursuivie afin que les recommandations formulées par les mécanismes relatifs aux droits de l'homme soient prises en considération dans les mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable. Elle a notamment donné lieu à la publication d'une note d'orientations pratiques à l'intention des chefs des entités des Nations Unies, disponibles dans toutes les langues, intitulée « Tirer le meilleur parti de l'Examen périodique universel au niveau des pays », et à l'élaboration par le Haut-Commissariat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'un nouveau recueil de bonnes pratiques sur la manière de mettre l'Examen périodique universel au service du développement durable. En outre, le Haut-Commissariat, en coopération avec l'Union interparlementaire et l'Organisation internationale de la Francophonie, a fait en sorte que les parlementaires soient mieux à même de participer à l'Examen périodique universel.

16. Le Haut-Commissariat a mené des activités visant à renforcer la collaboration des institutions nationales des droits de l'homme, des parlementaires, des organisations de la société civile et des équipes de pays des Nations Unies avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, notamment dans les pays suivants : Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cabo Verde, Cameroun, Équateur, Éthiopie, Ouzbékistan, Pérou, République démocratique du Congo, Sénégal, Tadjikistan, Turkménistan, Uruguay et Viet Nam. Le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel a permis de financer des activités de coopération technique dans 19 États Membres.

6. Fonds humanitaires

17. Au titre de l'appel à demandes de subvention pour 2022, le fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage a accordé des subventions annuelles à 43 projets devant aider 13 012 victimes dans 33 États Membres, et le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture a accordé des subventions annuelles à 184 projets devant aider 46 600 victimes dans 92 États Membres.

B. Développement

1. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

18. Face aux reculs provoqués par la pandémie de COVID-19, auxquels sont venues s'ajouter les répercussions du conflit en Ukraine, le Haut-Commissariat a intensifié ses services de conseil axés sur les pays afin que les droits humains et les approches fondées sur les droits humains soient davantage intégrés dans les politiques de développement, l'objectif étant d'appuyer la réalisation du Programme 2030. Entre janvier et juin 2022, il a apporté son soutien aux organismes des Nations Unies présents sur le terrain, par ses travaux d'analyse sur les droits humains, y compris des politiques, dans le cadre de 26 analyses communes de pays et Plans-cadres de

coopération des Nations Unies pour le développement durable devant permettre un relèvement plus vert et plus inclusif⁶.

19. Le Haut-Commissariat et le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme ont élaboré une liste de contrôle à l'intention des institutions nationales des droits de l'homme en Europe sur une approche fondée sur les droits humains de la riposte et de la reprise économiques face à la COVID-19, l'objectif étant que les emplois, les petites et moyennes entreprises et les travailleurs soient protégés, y compris dans le contexte des plans nationaux de relèvement et de résilience⁷, liste qui a été publiée en mars 2022.

20. Le Haut-Commissariat et le PNUD ont lancé un projet commun visant à renforcer les capacités des équipes de pays des Nations Unies et des institutions nationales des droits de l'homme en ce qui concerne les objectifs de développement durable et la prévention des atteintes aux droits humains, notamment les quatre indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui permettent de mesurer les progrès accomplis pour que le Haut-Commissariat puisse en rendre compte⁸. Le Haut-Commissariat a continué de promouvoir les échanges de bonnes pratiques sur une approche fondée sur les droits humains et encouragé la signature de mémorandums d'accord entre des institutions nationales des droits de l'homme et d'autres parties prenantes en Albanie, en Jordanie, en Mongolie, aux Philippines et en République de Moldova, aux fins de la mise en œuvre des orientations de l'ONU en la matière⁹.

2. Droit au développement

21. Le Haut-Commissariat a continué de s'employer à faire en sorte que le droit au développement devienne une réalité¹⁰. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation et de collaboration et de ses partenariats, il a mis l'accent sur la coopération et la solidarité internationales¹¹, le financement et les investissements durables, l'accès à la science, les énergies renouvelables¹² et les écotechnologies¹³, compte tenu notamment des questions relatives aux droits des femmes et à l'égalité des genres. Il a également œuvré à l'intégration du droit au développement dans l'action climatique, l'action en faveur de la diversité biologique et la coopération Sud-Sud.

22. En mars, le Haut-Commissariat a organisé la réunion sur la coopération mutuellement bénéfique¹⁴, mandatée par le Conseil des droits de l'homme dans sa

⁶ Bahreïn, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Congo, Égypte, Ghana, Inde, Iran (République islamique d'), Jordanie, Liban, Maroc, Maurice, Mongolie, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone et Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que la région du Pacifique.

⁷ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/ENHRI%20OHCHR%20Checklist%20on%20protecting%20jobs%2C%20workers%20and%20SMEs.pdf>.

⁸ Le Haut-Commissariat rend des comptes chaque année par rapport à des indicateurs relatifs à la discrimination, aux meurtres et autres attaques dont sont l'objet des défenseurs des droits humains et des journalistes, aux décès liés aux conflits et aux institutions nationales indépendantes des droits de l'homme.

⁹ Voir www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/HRIndicators/GuidanceNoteonApproachtoData_FR.pdf.

¹⁰ Voir www.ohchr.org/fr/development et www.ohchr.org/EN/Issues/Development/Pages/InformationMaterials.aspx.

¹¹ Voir www.ohchr.org/sites/default/files/2022-05/greater-global-solidarity-right-development.pdf.

¹² Voir www.ohchr.org/sites/default/files/2022-05/2022-05-22-Renewable-Energy.pdf.

¹³ Voir www.ohchr.org/sites/default/files/2022-05/2022-05-22-Environmentally-Sound-Technology.pdf.

¹⁴ Voir <https://hrcmeetings.ohchr.org/HRCSessions/RegularSessions/49session/Pages/Panel-discussions.aspx> (réunion consacrée à l'amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités en ce qui concerne la promotion et la protection des droits des

résolution 46/13. En mai, il a apporté son concours à une visite d'étude au Mexique du Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement et organisé la vingt-troisième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts sur le droit au développement, qui a examiné le projet révisé de convention sur le droit au développement. En outre, il a plaidé pour que le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés fasse une place au droit au développement, aux droits humains et à l'égalité des genres.

3. Institutions financières internationales

23. Le Haut-Commissariat a œuvré au renforcement des politiques opérationnelles, des procédures de protection contre les représailles et des dispositifs d'application du principe de responsabilité des banques multilatérales de développement, en partenariat avec lesdites banques, leurs mécanismes indépendants de responsabilité et la société civile. En juin, il a conclu une étude d'étalonnage des politiques de protection adoptées par les institutions de financement du développement pour soutenir les dialogues sur les politiques de protection sociale et environnementale.

24. Le Haut-Commissariat a poursuivi le dialogue engagé avec la Banque interaméricaine de développement en ce qui concerne la surveillance des risques que revêtent pour les droits humains les projets d'investissement soutenus par des institutions de financement du développement en Colombie, au Guatemala et au Honduras, et leurs répercussions. Compte tenu des négociations en cours entre le Fonds monétaire international et la Tunisie, le Haut-Commissariat a plaidé pour que les réformes économiques engagées dans le pays soient fondées sur une approche des droits humains et se fassent dans le respect des droits économiques, sociaux et culturels.

4. Droits économiques, sociaux et culturels

25. Le Haut-Commissariat a continué de dialoguer avec les autorités et les acteurs concernés afin de favoriser l'intégration des droits humains dans l'élaboration de politiques et de lois qui concernent les domaines de la santé, de la protection sociale, de l'alimentation adéquate, de l'eau et de l'assainissement et de l'éducation, et de les conseiller en la matière. Par exemple, il a collaboré avec les administrations, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile à l'échelle nationale dans les pays suivants : Azerbaïdjan, Bahreïn, Barbade, Bosnie-Herzégovine, Burundi, Colombie, El Salvador, Guatemala, Honduras, Jordanie, Mexique, Népal, Serbie, Somalie, Tchad, Timor-Leste et Ukraine. Il a fait campagne pour un accès universel et équitable aux vaccins contre la COVID-19 en tant que biens publics mondiaux et pour une couverture sanitaire universelle en tant que composante essentielle du droit à la santé. Il a également travaillé avec l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles afin de promouvoir l'intégration des droits humains dans les mesures prises pour lutter contre ces maladies. Le Haut-Commissariat a soumis un rapport au Conseil des droits de l'homme à sa cinquantième session (A/HRC/50/53) portant sur les objectifs assignés aux leviers sociétaux que l'Assemblée générale a adoptés dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida : mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030.

26. Dans le contexte de la crise alimentaire mondiale, la Haute-Commissaire et la Secrétaire générale de la CNUCED ont publié ensemble une lettre ouverte à la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, dans

personnes en situation de vulnérabilité et de marginalisation dans le cadre des efforts de relèvement pendant et après la pandémie de COVID-19).

laquelle elles ont exhorté les États Membres à aligner les règles commerciales sur les obligations en matière de droits humains afin de soutenir la réalisation du droit à une alimentation adéquate pour toutes et tous.

27. Sous l'égide d'ONU-Eau, le Haut-Commissariat a dirigé l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'intégration du droit humain à l'eau et à l'assainissement dans le cadre de l'action menée par ONU-Eau pour soutenir la réalisation accélérée de l'objectif de développement durable n° 6, relatif à l'accès à l'eau et à l'assainissement pour toutes et tous.

5. Entreprises et droits humains

28. Les orientations du Haut-Commissariat dans le domaine des entreprises et des droits humains ont contribué à façonner la conception et la mise en pratique de politiques, s'agissant en particulier de la responsabilité et de l'accès aux voies de recours, comme l'illustre son rapport concernant le projet sur la responsabilité et les voies de recours et l'additif y relatif ([A/HRC/50/45](#) et [A/HRC/50/45/Add.1](#)). Les conseils donnés et les actions de sensibilisation menées par le Haut-Commissariat ont également permis de préciser comment les initiatives imposant aux entreprises d'exercer la diligence voulue en matière de droits humains, mises en œuvre récemment, pourraient être mieux alignées sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme¹⁵. Dans le cadre du projet sur les entreprises et les droits humains dans le domaine de la technologie, le Haut-Commissariat a organisé une consultation d'experts et préparé un rapport ([A/HRC/50/56](#) et [A/HRC/50/56/Add.1](#)), dans lequel il démontre l'importance des Principes directeurs et de leur application concrète pour ce qui est de prévenir et de réduire les conséquences préjudiciables en matière de droits humains liées aux entreprises technologiques.

29. L'action menée par le Haut-Commissariat aux niveaux régional et national a permis de faire en sorte que les entreprises et les autres parties prenantes aient une meilleure compréhension des Principes directeurs et les appliquent davantage, notamment en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Guatemala, au Honduras, au Mexique, au Panama et au Pérou¹⁶. En outre, le Haut-Commissariat a apporté son concours à quatre forums régionaux sur les entreprises et les droits de l'homme, convoqués par le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme.

6. Environnement, changements climatiques et droits humains

30. Le Haut-Commissariat a travaillé en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le PNUD, le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies et d'autres partenaires pour faire progresser le droit humain à un environnement sain, dans le droit fil de Notre Programme commun et de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général. Le 28 juin, le Haut-Commissariat a organisé une table ronde au Conseil des droits de l'homme sur les changements climatiques et les effets qu'ils ont sur les droits des personnes vulnérables. Les intervenants étaient saisis du tout premier rapport du Secrétaire général sur les effets des changements climatiques sur les droits humains des personnes vulnérables ([A/HRC/50/57](#)).

¹⁵ Voir notamment www.ohchr.org/sites/default/files/2022-05/eu-csddd-feedback-ohchr.pdf.

¹⁶ Voir www.ohchr.org/en/business/bhr-africa et <https://www.ohchr.org/fr/business/joint-project-responsible-business-conduct-latin-america-and-caribbean>.

C. Paix et sécurité

1. Appui aux missions de maintien de la paix

31. Le Haut-Commissariat a continué de fournir un appui technique et stratégique aux composantes Droits humains des opérations de paix des Nations Unies et des missions politiques spéciales. Moyennant le dialogue stratégique engagé avec les membres du Conseil de sécurité et d'autres entités concernées des Nations Unies, le Haut-Commissariat s'est employé à renforcer l'intégration des droits humains dans les résolutions du Conseil de sécurité, ainsi qu'à soutenir l'exécution des mandats relatifs aux droits humains sur le terrain au moyen d'activités de formation, d'assistance technique et de mise en œuvre de cadres réglementaires.

2. Diligence raisonnable en matière de droits humains et cadres réglementaires

32. Le Haut-Commissariat a contribué à l'application constante de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, notamment au moyen de l'adoption et de la mise en œuvre de procédures ad hoc en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Éthiopie, en Géorgie, au Honduras, en Macédoine du Nord, au Monténégro, au Myanmar, au Népal, au Pérou, en République centrafricaine, en République de Moldova, en Serbie, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud, à Sri Lanka, en Ukraine et au Venezuela (République bolivarienne du), ainsi qu'au Kosovo¹⁷. Dans le cadre des missions des Nations Unies, les efforts relatifs à la politique de diligence raisonnable en matière de droits humains ont visé à repérer et à atténuer les risques politiques et les risques d'atteinte à la réputation et aux droits humains liés à l'appui apporté par l'ONU aux forces de sécurité nationales.

33. En février 2022, le Haut-Commissariat a lancé, avec l'Union européenne et l'Union africaine, un projet visant à soutenir l'Union africaine dans la mise en œuvre de son cadre réglementaire, lequel vise à garantir que les opérations de paix qui sont dirigées et autorisées par l'Union africaine sont planifiées et menées dans le respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et des normes de conduite et de discipline, la protection des civils étant au cœur de ces opérations.

34. Le Haut-Commissariat a veillé à ce que les droits humains continuent d'occuper une place de premier plan dans les supports de formation obligatoire destinés aux militaires et au personnel de police des missions des Nations Unies. Conformément à la résolution 2391 (2017) du Conseil de sécurité, le Haut-Commissariat a continué d'aider la Force conjointe du Groupe des cinq pays du Sahel à appliquer son cadre réglementaire de contrôle du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en contribuant à la professionnalisation de la Force conjointe et au dispositif opérationnel de la Force en matière de protection des civils qui vise à renforcer la capacité de celle-ci de réduire au minimum les dommages causés aux civils et de prendre les mesures voulues le cas échéant.

3. Prévention, alerte rapide et intervention d'urgence

35. Le Haut-Commissariat a amélioré ses moyens de gestion de l'information et d'analyse des données afin de renforcer ses capacités d'alerte précoce, de prévention, de suivi et d'intervention. Il a aussi intensifié ses activités de prévention, par une meilleure analyse des logiciels libres, des contrôles de la provenance des données et le développement des capacités technologiques d'absorption, de traitement et de recoupement des données issues de diverses sources. En outre, il a poursuivi

¹⁷ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

l'intégration des droits humains dans le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent, géré par l'Union africaine.

36. En Éthiopie, entre avril et juin 2022, le Haut-Commissariat a renforcé les capacités des acteurs de la société civile de surveiller les indicateurs d'alerte précoce et de faire remonter les informations voulues, l'objectif étant de prévenir les conflits communautaires susceptibles de dégénérer en violations des droits humains et en atteintes à ces droits. Des réseaux locaux d'alerte précoce ont ensuite été mis en place ; ils sont opérationnels dans six endroits dans le pays.

4. Consolidation de la paix

37. Le Haut-Commissariat a renforcé ses activités dans les domaines recevant le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix. Au 30 juin 2022, il avait 22 projets en cours soutenus par le Fonds, et ce, dans toutes les régions. Par exemple, au Honduras, avec le soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Haut-Commissariat ont lancé un projet visant à prévenir et à gérer les conflits sociaux liés à l'accès à la terre dans les communautés paysannes et autochtones. Au Kirghizistan, le Haut-Commissariat, conjointement avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, a mené un projet visant à consolider la paix et à promouvoir la cohésion sociale, auquel ont participé 100 membres de conseils de femmes et 100 représentants des jeunes dans quatre communautés cibles.

38. En Serbie, le Haut-Commissariat a contribué à l'élaboration du plan d'action de l'équipe de pays des Nations Unies sur la cohésion sociale et l'instauration de la confiance, qui a défini des mesures stratégiques à l'intention des organismes des Nations Unies dans le pays s'agissant de favoriser la réconciliation régionale et de lutter contre les discours haineux.

39. Le Haut-Commissariat a continué de participer à l'initiative des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Bolivie (État plurinational de) et au Honduras, ce qui a facilité la collaboration interinstitutions en faveur des droits humains, du renforcement des institutions, de la prévention des conflits et de la promotion du dialogue.

5. Violence sexuelle et violence fondée sur le genre, exploitation et atteintes sexuelles, traite des personnes et exploitation en résultant

40. Le Haut-Commissariat a continué de renforcer les capacités des organisations de femmes et des acteurs clés sur les questions de la violence sexuelle et de la violence fondée sur le genre, des poursuites stratégiques relatives aux droits en matière de sexualité et de procréation, de l'accès à la justice et du respect des droits humains dans les enquêtes sur des meurtres motivés par le genre, en Bolivie (État plurinational de), au Chili, en Colombie, au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, en Haïti, au Honduras, en Libye, au Mali, au Mexique, au Panama, au Paraguay, au Pérou, en République dominicaine et au Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que dans le Territoire palestinien occupé.

41. Dans l'État plurinational de Bolivie, le Haut-Commissariat a contribué aux travaux du comité chargé de garantir l'égalité des genres dans le système judiciaire, notamment à l'action menée pour prévenir la violence politique et promouvoir la protection des enfants contre le mariage précoce. En Haïti, il a procédé à une analyse des mesures de protection contre la violence sexuelle liée à la criminalité organisée dont sont victimes les femmes et filles des quartiers marginalisés de Port-au-Prince. Au Mali, il a lancé un projet à effet rapide visant à soutenir 30 femmes et filles

vulnérables exposées aux violences sexuelles et fondées sur le genre, ou rescapées de ces formes de violence, et à leur donner des moyens d'action.

42. Le Haut-Commissariat a continué d'œuvrer à l'adoption d'approches fondées sur les droits humains, respectueuses des questions de genre et centrées sur les victimes dans le cadre de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, notamment dans l'évaluation conjointe des dispositifs de suivi, d'analyse et de signalement des actes de violence sexuelle liée aux conflits. En janvier, la Haute-Commissaire s'est exprimée lors du débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Protéger la participation : combattre la violence ciblant les femmes dans les processus de paix et de sécurité ».

6. Action humanitaire

43. Le Haut-Commissariat a continué de faire en sorte qu'une approche fondée sur les droits humains soit appliquée dans les situations humanitaires, notamment en lien avec la pandémie de COVID-19, dans les régions Afrique, Amériques, Moyen-Orient et Asie-Pacifique. À Madagascar, il a aidé l'équipe de pays des Nations Unies à réaliser un état des lieux complet, fondé sur les droits humains, des facteurs structurels de la situation d'insécurité alimentaire qui régnait dans la région sud du pays.

44. Le Haut-Commissariat est demeuré en contact avec le Comité permanent interorganisations, le Groupe mondial de la protection, le Groupe sectoriel mondial pour la santé et de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la COVID-19. Il a contribué à l'élaboration des lignes directrices du Comité permanent interorganisations pour la levée des obstacles bureaucratiques et administratifs à l'action humanitaire, à l'examen de la politique de protection du Comité permanent interorganisations et à la mise en application dans les contextes de crise de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général.

45. En 2022, le Haut-Commissariat a continué de participer aux groupes de travail sur la protection et aux groupes de la protection et à interagir avec les équipes de pays pour l'action humanitaire et les coordonnateurs des opérations humanitaires, par exemple en Afghanistan, au Burkina Faso, en Éthiopie, en Haïti, au Mozambique, en Somalie, au Soudan du Sud et en Ukraine, ainsi que dans le Territoire palestinien occupé. À cet égard, il a notamment veillé à ce que la protection occupe une place centrale dans l'action menée par le système des Nations Unies en Afghanistan, en lien avec le conflit dans la région du Tigré (Éthiopie) et face à la violence en bande organisée en Haïti. Le Haut-Commissariat est le chef de file du groupe de la protection dans le Territoire palestinien occupé et le co-chef de file du groupe de la protection en Haïti.

46. Le Haut-Commissariat a participé aux opérations de planification des interventions humanitaires, y compris au cycle de planification de l'action humanitaire dans 22 pays et à l'édition 2022 de l'aperçu de la situation humanitaire mondiale. Il a renforcé ses capacités de participation à l'action humanitaire en proposant à son personnel un programme de formation en ligne, notamment sur les enseignements tirés de la riposte à la COVID-19 et des mesures de relèvement. Dans la région Asie-Pacifique, le Haut-Commissariat et le Forum Asie-Pacifique ont renforcé les capacités des institutions nationales des droits de l'homme en matière d'action humanitaire, au moyen d'un programme pilote de formation en ligne.

D. Non-discrimination

1. Racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance qui y est associée

47. Conformément à la résolution 43/1 du Conseil des droits de l'homme et au rapport de la Haute-Commissaire sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des Africains et des personnes d'ascendance africaine (A/HRC/47/53), le Haut-Commissariat a continué d'œuvrer à un programme de transformation pour la justice et l'égalité raciales, notamment en portant les 20 recommandations formulées dans le rapport à l'attention des États Membres et des parties prenantes dans de nombreuses instances.

48. Le Haut-Commissariat a fourni des conseils techniques au Monténégro en vue de l'application du projet de loi sur la protection de l'égalité et l'interdiction de la discrimination et au Pérou sur l'élaboration de la politique nationale concernant la population afro-péruvienne (2022-2030). En Afrique du Sud, il a lancé une campagne sur les médias sociaux et appuyé la production d'un court métrage commémorant le massacre de Sharpeville, qui a eu lieu en 1960.

49. Des consultations ont été menées avec la société civile en vue de la nomination, en mars, de cinq membres de l'Instance permanente des personnes d'ascendance africaine. Le Haut-Commissariat a apporté son appui au Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine lors de ses déplacements au Portugal et en Suisse et, en mai 2022, dans le cadre de la tenue de la première session publique du Groupe, qui était consacrée aux enfants d'ascendance africaine.

2. Migrants

50. Le Haut-Commissariat a continué de formuler des conseils sur les questions de migration et de droits humains. Il a mené des missions de surveillance à la frontière entre la Colombie et le Panama et en Gambie, organisé des séances de formation à l'intention des gardes frontière en Mauritanie et en Thaïlande ainsi que dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et donné des ateliers sur les changements climatiques, les migrations et les droits humains au Sahel.

51. En avril, comme suite à la résolution 47/12 du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a organisé une réunion-débat sur les droits humains des migrants en situation de vulnérabilité¹⁸. En mai, il a publié une étude sur les pratiques d'admission dans 17 pays de la région Asie-Pacifique¹⁹ et apporté son appui au premier Forum d'examen des migrations internationales dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Avec l'Université d'Essex, il a facilité une consultation sur les répercussions que les technologies émergentes ont sur les droits des migrants aux frontières internationales. Le Haut-Commissariat a poursuivi sa campagne qui vise à combattre les discours toxiques en présentant une image positive des migrants (#StandUp4Migrants).

3. Discrimination fondée sur l'appartenance à un peuple autochtone ou à un groupe minoritaire

52. Au forum mondial sur la justice, tenu en mai, le Haut-Commissariat a annoncé la publication d'un guide sur la protection des droits des minorités dans les législations antidiscrimination²⁰ et a fourni des conseils aux parties prenantes

¹⁸ Voir www.ohchr.org/en/events/events/2022/intersessional-panel-discussion-human-rights-migrants-vulnerable-situations-21.

¹⁹ Disponible à l'adresse suivante : www.bangkok.ohchr.org/wp-content/uploads/2022/05/Pathways-to-migrant-protection.pdf.

²⁰ Voir www.ohchr.org/fr/minorities/minority-rights-equality-and-anti-discrimination-law.

nationales, notamment en Argentine, en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, en Jamaïque, à Madagascar, au Monténégro et en République de Moldova.

53. Dans le contextes des programmes de bourses destinées aux autochtones et aux personnes appartenant à des minorités, le Haut-Commissariat a affecté 30 boursiers de 26 pays (14 femmes et 16 hommes) à des bureaux du Haut-Commissariat dans le cadre d'un programme d'observation en situation de travail. En mai 2022, le programme a été élargi et comprend désormais un volet sur l'intersectionnalité. Cette nouvelle approche a permis de recruter cinq anciens boursiers qui ont été placés en tant que bénéficiaires d'une bourse de haut niveau (volet intersectionnalité) dans les bureaux hors Siège dans le monde entier. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones a financé la participation de 20 représentants autochtones (12 femmes et 8 hommes) de 19 pays à la vingt et unième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones. En juin, le Fonds a aidé huit représentants autochtones (quatre hommes et quatre femmes) de huit pays à participer à des consultations liées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

4. Égalité des genres et droits des femmes

54. Au Mexique, le Haut-Commissariat a plaidé en faveur des droits humains dans le domaine de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes et fourni des orientations en la matière, y compris en vue de la dépénalisation de l'avortement. Au Paraguay, il a publié un guide visant à lutter contre les stéréotypes de genre dans le système judiciaire et s'est employé à renforcer les capacités du personnel judiciaire. Au Soudan, il s'est employé à renforcer les capacités du Ministère du travail et du développement social de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles. En Amérique centrale, il a continué de renforcer les capacités des organisations de femmes et d'autres parties prenantes s'agissant des poursuites stratégiques relatives à la santé sexuelle et à la procréation et aux droits connexes.

55. Le Haut-Commissariat a poursuivi la mise en œuvre de son Programme d'accréditation en matière de genre afin de renforcer l'intégration de l'analyse des questions de genre dans les activités de suivi, d'établissement de rapports et de sensibilisation et les activités relatives aux programmes. Jusqu'à présent, le Programme a apporté son concours à six présences du Haut-Commissariat sur le terrain et à plus de 240 membres du personnel. Les bureaux du Haut-Commissariat au Guatemala et en République arabe syrienne ont été sélectionnés pour participer au troisième cycle du Programme.

5. Personnes handicapées

56. Le Haut-Commissariat a prêté son appui à l'organisation, lors du Sommet mondial sur le handicap, qui s'est tenu en 2022, d'une session sur l'inclusion des personnes handicapées dans la société. En mars, dans sa résolution [49/12](#), le Conseil des droits de l'homme a prié la Haute-Commissaire d'élaborer des orientations sur les dispositifs de soutien.

57. Au Brésil, en Géorgie, au Guatemala, en Jamaïque, au Malawi, au Mozambique, en République de Moldova et en Ukraine, le Haut-Commissariat a fourni des conseils sur l'incorporation des normes internationales en droit interne et sur leur caractère justiciable. En Éthiopie, il a apporté son appui à un dialogue national entre des femmes handicapées et les autorités nationales. En Tunisie, il a publié une version en braille du rapport de l'Instance vérité et dignité.

6. Orientation sexuelle, identité de genre et caractéristiques sexuelles

58. Le Haut-Commissariat a continué de défendre les droits humains des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer, intersexes et autres (LGBTQI+) dans le cadre de la campagne « Libres et égaux » et mené des actions de sensibilisation ciblées, notamment à l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. Il a soutenu et conseillé les parties prenantes nationales dans les pays suivants : Brésil, Cabo Verde, Libéria, Mongolie, Monténégro, Népal, Pérou, République dominicaine, Serbie, Timor-Leste, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. En mai, le Haut-Commissariat a publié un guide pour favoriser le dialogue avec le secteur privé²¹ et lancé une plateforme en ligne permettant aux entreprises de s'autoévaluer pour ce qui est du respect des normes de conduites applicable aux entreprises concernant la lutte contre la discrimination envers les personnes LGBTI²².

7. Personnes âgées

59. En avril, le Haut-Commissariat a apporté son appui à la douzième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement. Avec l'Organisation mondiale de la Santé et des partenaires²³, il a émis des orientations dans le cadre de la Décennie pour le vieillissement en bonne santé (2020-2030). Il a également contribué au quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement.

8. Enfants et jeunes

60. Le Haut-Commissariat a poursuivi son partenariat avec Education Above All Foundation et Silatech, organisé six consultations régionales en vue de l'élaboration d'une boîte à outils sur les droits des jeunes et créé un conseil consultatif de la jeunesse. En mai, il a coorganisé le dialogue régional asiatique sur la justice climatique pour les enfants, les jeunes et les générations futures. Il a également aidé les États Membres en leur donnant des conseils, comme suite au rapport de la Haute-Commissaire sur les droits de l'enfant et le regroupement familial (A/HRC/49/31). La concertation se poursuit en vue de l'élaboration d'une note d'orientation à l'échelle du système des Nations Unies sur la prise en considération des droits de l'enfant.

9. Personnes atteintes d'albinisme

61. Le Haut-Commissariat a contribué au rapport du Secrétaire général sur les difficultés rencontrées par les personnes atteintes d'albinisme en ce qui concerne le développement social (A/76/769) en y faisant figurer les conclusions et recommandations de ses recherches sur les répercussions de la pandémie de COVID-19. À Madagascar, il a aidé le Ministère de la justice à prévenir la violence et à lutter contre la discrimination à l'égard des personnes atteintes d'albinisme, au moyen d'une assistance technique et d'actions de sensibilisation.

²¹ Voir www.ohchr.org/en/publications/policy-and-methodological-publications/minding-corporate-gap-how-human-rights.

²² Disponible à l'adresse suivante : <https://lgbtiq.unglobalcompact.org/>.

²³ Voir www.who.int/publications/i/item/9789240052550.

E. Établissement des responsabilités

1. Justice transitionnelle

62. Le Haut-Commissariat a fourni une assistance technique aux administrations et aux autres parties prenantes en vue de la conception et de la mise en œuvre de processus de justice transitionnelle inclusifs, adaptés au contexte et centrés sur les victimes, notamment au Burkina Faso, en Colombie, en El Salvador, en Éthiopie, en Gambie, au Guatemala, au Kenya, au Liban, aux Maldives, au Mexique, au Pérou, en République arabe syrienne, en République de Corée, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et en Tunisie, conformément à l'approche présentée par la Haute-Commissaire dans son rapport de 2022 au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/49/39).

63. Au Burkina Faso, le Haut-Commissariat met en œuvre un projet du Fonds pour la consolidation de la paix visant à soutenir le processus de réconciliation dans le pays et fait campagne pour que ce processus soit pleinement conforme aux normes et règles internationales, notamment celles relatives à la justice transitionnelle. En Colombie, il a continué d'apporter une assistance technique pour promouvoir des mécanismes de justice transitionnelle qui tiennent compte des questions de genre. En République démocratique du Congo, il a apporté son concours à la création d'un groupe de travail de la société civile sur la justice transitionnelle au sein du comité national conjoint chargé de mener des consultations au niveau local, ainsi qu'à la création d'une Commission provinciale vérité, justice et réconciliation dans la région du Kasaï. En Gambie, en collaboration avec le PNUD, le Haut-Commissariat forme les parties prenantes nationales dans le cadre d'un projet portant sur la justice transitionnelle et les droits humains financé par le Fonds pour la consolidation de la paix. Aux Maldives, il a apporté son appui au Bureau du médiateur pour la justice transitionnelle et assuré la formation des enquêteurs relevant de ce bureau. En Tunisie, le Haut-Commissariat a soutenu les processus de justice transitionnelle en allant à la rencontre de la société civile et des organisations de victimes et fourni un soutien technique à la chambre criminelle spécialisée. En République arabe syrienne, il a continué d'œuvrer à la mise en place d'un mécanisme qui permettrait de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues et le lieu où elles se trouvent, moyennant l'application de la résolution 76/228 de l'Assemblée générale, et à l'établissement des responsabilités sur la base de son analyse statistique des décès liés au conflit.

2. Peine de mort

64. Le Haut-Commissariat a continué de faire campagne en faveur de l'abolition de la peine de mort, notamment en Guinée équatoriale, au Libéria, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en République centrafricaine, à Singapour et en Zambie.

3. Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent

65. Le Haut-Commissariat a continué de plaider en faveur d'une approche fondée sur les droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent, et fourni des conseils techniques au sujet de politiques et lois nationales. En mai, il a participé à la Conférence internationale de haut niveau sur les droits humains, la société civile et la lutte contre le terrorisme et a coorganisé une manifestation parallèle sur les mesures antiterroristes fondées sur les droits humains. Le Haut-Commissariat s'est adressé, pour la première fois, au Comité contre le terrorisme lors d'une séance d'information à huis clos qui s'est déroulée en mai et a porté sur les approches globales de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme et le rôle de la société civile et des autres acteurs non gouvernementaux. Il continue de jouer un rôle actif s'agissant du Pacte mondial des

Nations Unies de coordination contre le terrorisme et du Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq, notamment dans l'exercice conjoint de cadrage effectué en Iraq et aux Maldives.

4. Administration de la justice et application de la loi

66. Par ses activités de suivi, de formation et de conseil, le Haut-Commissariat a continué d'aider les institutions publiques et d'autres acteurs nationaux dans leurs processus d'application du principe de responsabilité et de renforcement de l'administration de la justice et de l'état de droit dans les pays suivants : Belize, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Cambodge, Chili, Colombie, Costa Rica, Égypte, El Salvador, Équateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Kenya, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mexique, Niger, Pérou, République de Corée, Soudan du Sud, Tchad, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). Dans l'État plurinational de Bolivie, il a apporté son concours à la réforme menée par le Ministère de la justice, notamment en ce qui concerne les mesures de réparation. Au Burundi et au Mali, il a apporté des conseils techniques dans le cadre de la révision du code de justice militaire et des lois connexes. En Équateur, le Haut-Commissariat et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont fourni un appui technique à l'élaboration de la nouvelle politique pénitentiaire, notamment en vue de lutter contre la surpopulation carcérale. En Eswatini, le Haut-Commissariat, la Force de police permanente et le PNUD ont fait ensemble une évaluation de la police nationale pour soutenir les efforts de réforme. Au Kenya, le Haut-Commissariat a contribué à l'élaboration de lignes directrices pour les enquêtes et les poursuites judiciaires relatives aux violations commises par des membres des forces de l'ordre. Au Mexique, il a encouragé la création d'un mécanisme spécial d'identification médico-légale afin de rattraper le retard pris dans l'identification de plus de 52 000 restes humains non identifiés. En République de Corée, il a formé des fonctionnaires du Ministère de la justice et du Ministère de l'unification au recueil d'éléments de preuves de crime contre l'humanité et à leur préservation. Au Burundi, en Haïti, au Honduras, au Libéria et au Soudan du Sud, le Haut-Commissariat a continué de surveiller les conditions de détention et de conseiller les autorités sur cette question.

67. Le Haut-Commissariat a continué de soutenir les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux sur le commerce sans torture, mandaté par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/304, notamment dans le cadre de la troisième réunion virtuelle du Groupe d'experts, tenue en janvier 2022, et de ses consultations avec les parties prenantes. Le Groupe présentera son rapport final à l'Assemblée à sa soixante-seizième session.

5. Droits humains et politique en matière de drogue

68. Le Haut-Commissariat a continué de défendre la dépénalisation de la possession de drogues pour usage personnel et de lutter contre la surpopulation carcérale, conformément à la position commune des Nations Unies sur les questions relatives aux drogues, formulée en 2018. Il a poursuivi sa collaboration avec la Commission des stupéfiants de l'ONU et participé à la soixante-cinquième session de la Commission²⁴, au cours de laquelle il a coorganisé une manifestation parallèle virtuelle sur le thème « Mesures pratiques pour l'interdiction de la détention arbitraire

²⁴ Voir https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/65_Session_2022/65CND_Main.html. Pour la déclaration du Haut-Commissariat, voir www.unodc.org/unodc/en/commissions/CND/session/65_Session_2022/general_debate_statements.html.

dans le contexte des mesures de lutte contre la drogue »²⁵. Dans une déclaration faite lors du deuxième Forum de Brandebourg, qui s'est tenu à Genève, la Haute-Commissaire a appelé à une action concertée visant à placer les droits humains au centre des politiques et des processus de décision liés aux problèmes de drogue dans le monde²⁶.

F. Participation

1. Renforcement et protection de l'espace civique et de la participation citoyenne

69. Le Haut-Commissariat a continué de soutenir les défenseurs des droits humains et les réseaux de défenseurs, notamment en Afrique australe et dans la région du Pacifique, où il a travaillé avec le Réseau des défenseurs des droits humains du Pacifique et apporté son concours à la mise au point d'un cours universitaire dans le cadre de son programme de diplôme en leadership, gouvernance et droits humains. Il a contribué à faire progresser la protection et à promouvoir la participation et le leadership des femmes lors des élections de 2022 au Kenya.

70. Le Haut-Commissariat a continué de consigner les problèmes rencontrés, en ligne et en personne, par les défenseurs des droits humains et par les journalistes partout dans le monde. Avec le réseau iraquien pour les médias sociaux, il a formé 200 défenseurs aux droits numériques et à la sécurité sur Internet.

71. Le Haut-Commissariat a collaboré avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) à l'organisation d'une consultation à huis clos avec des défenseuses des droits humains des régions du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les discussions ont porté sur les attaques et les représailles, leur impact sur la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité, ainsi que sur les besoins et les stratégies de protection connexes.

72. Dans le cadre de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général et Notre Programme commun, le Haut-Commissariat a continué de plaider pour une participation plus inclusive et plus sûre de la société civile à tous les processus des Nations Unies. Tout en épaulant le mandat de la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat a continué de jouer un rôle de chef de file dans la prévention d'actes de cette nature commis contre des personnes qui coopèrent avec les entités des Nations Unies et dans la lutte contre ces actes ; il a notamment collaboré avec les États Membres à cette fin et fourni des conseils au système des Nations Unies.

73. Au Chili, le Haut-Commissariat a élaboré des supports d'information sur les normes internationales relatives aux droits humains qui sont applicables au processus de révision constitutionnelle. Il a dispensé une formation sur le droit de participer à des fonctionnaires, à des institutions nationales des droits de l'homme et à des groupes de jeunes à Maurice et en Ouzbékistan. En mai 2022, il a organisé une consultation en ligne avec des militants de la société civile d'ascendance africaine, au cours de laquelle les participants ont fait part de leur expérience en ce qui concerne leur participation à la conception, à l'application et à l'évaluation de lois, politiques, programmes et processus, et sur les conséquences de leur sous-représentation dans les institutions de l'État et d'autres secteurs.

²⁵ Voir <https://cnblog.org/2022/03/practical-measures-for-the-prohibition-of-arbitrary-detention-in-the-context-of-drug-control-measures/>.

²⁶ Voir www.ohchr.org/en/statements/2022/06/aligning-drug-policies-human-rights.

2. Espace numérique

74. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de coopération numérique et de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, le Haut-Commissariat a poursuivi l'élaboration de lignes directrices à l'intention des entités du système des Nations Unies concernant le devoir de diligence en matière de droits humains et les répercussions des technologies numériques. Il a intensifié sa campagne en faveur d'une gouvernance des contenus Web fondée sur les droits en coopérant directement avec des États Membres, des entreprises du secteur technologique et des institutions financières multilatérales, dans le droit fil du rapport de la Haute-Commissaire sur les conséquences des coupures de l'accès à Internet sur les droits humains (A/HRC/50/55).

75. Le Haut-Commissariat a fourni des conseils sur les normes et principes relatifs aux droits humains lors de la négociation d'une convention sur la cybercriminalité à la Première Commission de l'Assemblée générale et a préconisé que la vente et l'exportation de logiciels espions soient assujetties à des réglementations, interdictions et moratoires²⁷.

3. Processus électoraux

76. Le Haut-Commissariat a surveillé le respect des droits humains et fait œuvre de sensibilisation à cette question dans le contexte d'élections, notamment au Chili, en Colombie, au Congo, en Équateur, en Gambie, au Honduras, au Mexique, au Venezuela (République bolivarienne du) et en Zambie. Il a fourni une assistance technique en matière d'alerte précoce et de suivi à des institutions publiques et à la société civile. Au Honduras, il a mis en œuvre des stratégies de suivi, en insistant sur l'alerte précoce et la prévention. Il a publié une nouvelle version de son manuel sur les droits humains et les élections.

4. Appui aux institutions nationales et mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme

77. Le Haut-Commissariat a continué de renforcer les capacités des institutions nationales des droits de l'homme, notamment dans les pays suivants : Algérie, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Burundi, Colombie, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Guatemala, Lesotho, Libéria, Maroc, Niger, Nigéria, Panama, Pérou, Rwanda, Sierra Leone, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). Des conseils juridiques en vue de la mise en place d'institutions nationales des droits de l'homme qui soient conformes aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) ont été fournis aux Bahamas, au Cambodge, à l'Eswatini, au Koweït et à Sao Tomé-et-Principe, ainsi qu'au Kirghizstan pour la réforme du cadre législatif se rapportant aux institutions nationales des droits de l'homme.

5. Éducation aux droits humains

78. Le Haut-Commissariat a continué de diriger des séances de formation aux droits humains et de mener des activités d'éducation en coopération avec des universités et des instituts, notamment au Libéria, au Mexique et au Niger. Il a également continué de contribuer à la quatrième phase (2020-2024) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme, qui met l'accent sur la jeunesse, et a apporté son concours au pôle du Conseil des droits de l'homme pour l'éducation et la formation aux droits de l'homme lors d'une manifestation parallèle sur l'évaluation

²⁷ Voir www.ohchr.org/en/statements/2021/09/committee-legal-affairs-and-human-rights-parliamentary-assembly-council-europe.

des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme mondial à l'échelle nationale. En février 2022, il a publié en coopération avec Equitas centre international d'éducation aux droits humains un guide sur les bonnes pratiques en matière de programmation de l'éducation aux droits humains²⁸.

²⁸ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/en/publications/training-and-education-publications/bridging-our-diversities-compendium-good-practices>.

Chapitre III

Gestion et administration

79. Une amélioration a été enregistrée sur le plan de la diversité - parité des genres et diversité géographique - au Haut-Commissariat, puisque, dans l'ensemble, les femmes comptent pour 58 % de la catégorie des administrateurs, tandis que les efforts faits pour atteindre la parité femmes-hommes au niveau de la haute direction se poursuivent (45 % de femmes). Les efforts engagés pour recruter des personnes appartenant à des groupes régionaux moins représentés et venant d'États Membres non représentés/sous-représentés donnent des résultats. À cet égard, l'Université mondiale, qui a reçu le prix du Secrétaire général, et les campagnes de recrutement de jeunes Volontaires des Nations Unies au Haut-Commissariat ont attiré de jeunes talents d'une grande diversité, sans parler du Programme Jeunes administrateurs. Le Haut-Commissariat est en train de mettre la dernière main à l'établissement d'un fichier visant à accélérer les nominations de personnel et à favoriser la diversité parmi les candidats préselectionnés pour les postes d'administrateurs. L'accès au mentorat, à l'apprentissage autodirigé et à l'accompagnement des carrières s'est amélioré grâce à l'existence d'une équipe spécialisée dans l'accompagnement des carrières.

80. Du fait de la diminution du nombre de voyages et du développement des conférences virtuelles, le Haut-Commissariat prévoit de réduire son empreinte carbone de plus de 50 % en 2022 par rapport à 2019.

81. Le Haut-Commissariat a lancé un projet de numérisation à l'échelle de l'entité et s'est employé à renforcer les savoir-faire en interne en matière de cybersécurité pour faire face aux menaces numériques. Il a continué de coordonner des activités opérationnelles faites en commun avec d'autres entités des Nations Unies afin de rationaliser l'utilisation des ressources.

Chapitre IV

Conclusions

82. La crise géopolitique que l'on connaît actuellement vient s'ajouter à d'autres menaces mondiales majeures qui demeurent très préoccupantes. Du fait de la pandémie de COVID-19 qui perdure, notamment de la propagation du variant Omicron, des changements climatiques, de la perte de biodiversité, de l'instabilité financière et de l'insécurité hydrique, énergétique et alimentaire, il faut redoubler d'efforts pour construire des sociétés résilientes fondées sur les droits humains si l'on veut surmonter ces crises et celles à venir.

83. Les répercussions économiques considérables de la pandémie, conjuguées aux conséquences mondiales des conflits en cours, notamment en Ukraine, constituent toutefois des obstacles majeurs pour ce qui est de trouver des solutions à ces problèmes pressants.

84. Les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales. Dans le système multilatéral actuel, de plus en plus polarisé, il faut, ensemble, accélérer l'action menée pour défendre les piliers sur lesquels l'ONU a été bâtie, à savoir les droits humains universels, le règlement pacifique des différends, conformément aux principes de la justice et du droit international, ainsi que la coopération et la solidarité internationales. Telle est l'orientation définie par le Secrétaire général dans Notre Programme commun et l'appel à l'action qu'il a lancé en faveur des droits humains.

85. Investir dans les droits humains suppose une volonté politique et des efforts ciblés, que le Haut-Commissariat continuera d'encourager et de soutenir. Grâce à ses présences nationales et régionales et au soutien qu'il apporte aux mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, dont les organes conventionnels, l'Examen périodique universel et les procédures spéciales, le Haut-Commissariat continuera de favoriser la collaboration et le dialogue sur les droits humains dans tous les pays et avec toutes les parties prenantes.

86. Tous les mécanismes relatifs aux droits de l'homme ont une valeur et une capacité inhérentes de prévention et d'alerte précoce dont il faut pleinement tirer parti. C'est pourquoi ils ont besoin de ressources adéquates pour exécuter les mandats qui leur sont confiés par les États Membres. Les organes conventionnels ayant accepté un calendrier prévisible sur huit ans qui leur permettra d'examiner si les États parties respectent l'intégralité de leurs obligations conventionnelles eu égard aux droits humains, ils auront besoin, pour respecter ce calendrier, d'un soutien moral, politique et financier. Les États Membres sont instamment invités à y donner une suite favorable.

87. Le Haut-Commissariat fait face à une charge de travail croissante et répond à ces demandes aussi efficacement que possible, malgré des ressources toujours limitées. Il continue d'évaluer et d'adapter ses activités afin de faire en sorte que les résultats obtenus en matière de droits humains aient un véritable impact sur la vie quotidienne des gens. À cet égard, en prolongeant son plan de gestion jusqu'en 2023, il a maintenu son orientation stratégique générale, tout en mettant davantage l'accent sur des domaines particulièrement pertinents : la lutte contre les inégalités, l'exploitation des données aux fins de la promotion et de la protection des droits humains et la situation des personnes d'ascendance africaine.

88. Le Haut-Commissariat continue de mener une action essentielle pour faire en sorte que les droits humains soient pleinement intégrés dans les efforts de prévention, de préparation, de riposte et de relèvement en cas de pandémie. Les

droits économiques, sociaux et culturels, la préservation de l'espace civique en ligne et hors ligne et le droit à un environnement propre, sain et durable méritent une attention particulière. La pandémie ayant fait reculer l'égalité des genres et marginalisé encore plus les personnes qui l'étaient déjà, le Haut-Commissariat intensifiera l'action menée pour renforcer la protection des droits des femmes, concrétiser le droit au développement et accélérer les progrès en vue de la réalisation du Programme 2030.

89. La Haute-Commissaire sait gré aux États Membres de leur confiance et du soutien qu'ils accordent à l'action du Haut-Commissariat. Œuvrer en faveur des droits humains, c'est œuvrer en faveur d'un avenir de paix et de prospérité pour toutes et tous et s'efforcer de trouver des solutions aux problèmes complexes d'aujourd'hui. Toutefois, ce mandat unique en son genre ne dispose toujours pas de ressources suffisantes. La Haute-Commissaire engage les États Membres à reconnaître l'importance de ce travail en allouant des ressources qui soient à la hauteur des défis à relever et en continuant de soutenir le Haut-Commissariat.

